

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 175

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 15, substituer à la référence :

« L. 411-1 »

la référence :

« L. 811-1 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d’une erreur matérielle.